

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_51

~~~~~

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Madame DORIGO Rebecca, Maire-adjointe.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 11 septembre 2026

**PRESENTS :** *DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

**ABSENTS EXCUSES :** *TUPIN-BRON Jean (pouvoir à TAGAND Gilberte), MARTIN Françoise (pouvoir à DORIGO Rebecca), CIER Gael, MICHOUX Jonathan (pouvoir à ROBERT Nicolas), MOTTIEZ Adrien (pouvoir à LUCAS Lydie), CARTOTTO Alexandra (pouvoir à FAVRE-VICTOIRE Jean-François)*

Monsieur ROBERT Nicolas a été élu secrétaire.

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2026</b> |
|-------------------------------------------------------------------|

Madame la Maire-adjointe rappelle que, par délibération en date du 12 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2026 proposé par l'Office National des Forêts.

L'ONF a fait savoir que, dans le cadre des affouages, des lots de bois situés dans les parcelles 35, 36 et 37 ont été rajoutés à l'état d'assiette des coupes de bois.

En conséquence, il convient d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois ainsi modifié (ajout de coupes) :

| Parcelle | Volume présumé réalisable (m³) | Année proposée par l'ONF | Année décidée par le propriétaire | Mode de commercialisation | Observations |
|----------|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------|
| 35       | 10                             | 2026                     | 2026                              | Délivrance                | Affouage     |
| 36       | 85                             | 2026                     | 2026                              | Délivrance                | Affouage     |
| 37       | 5                              | 2026                     | 2026                              | Délivrance                | Affouage     |

Les autres dispositions votées lors de la séance du 12 septembre 2025 demeurent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2026 telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Maire-adjointe,  
Rebecca DORIGO



Le secrétaire de séance,  
Nicolas ROBERT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nicolas Robert, the secretary of the session.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 24/09/2026  
et publication du 24/09/2026*